

UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE

Vu l'article L712-2 du code de l'éducation

Vu la note de service n° 2017-118 du 04 juillet 2017 publiée au bulletin officiel n° 24 du 06 juillet 2017

ARRETE

ARTICLE I

Il est créé une commission d'affectation compétente pour l'examen et le classement des candidatures sur l'emploi d'enseignant du second degré n° 4426-3322 - discipline : **Sciences de la vie**, vacant à l'Université Pierre et Marie Curie.

ARTICLE II

La commission est composée comme suit :

- Monsieur Marc FOURNIER, Professeur des universités, président de la commission

- Monsieur Pedro BAUSERO, Professeur des universités
- Monsieur Bertrand BLONDEAU, Maître de conférences
- Madame Laurence BODINEAU, Professeur des universités
- Madame Sylvie DOUCET, Professeur agrégé
- Monsieur Yvan KRAEPIEL, Maître de conférences
- Madame Sophie LOUVET, Professeur des universités
- Madame Joan TORDJMAN, Maître de conférences

ARTICLE III

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le

Le Président

